

EXTRA

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 septembre 2026.

**Présents** : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

**Absents excusés** : Stéphane JACOB (procuration donnée à Richard HOURDEQUIN), Florence QUIGNON (procuration donnée à Angélique BEAUDOIN).

**Secrétaire de séance** : Jimmy PAUVERT.

**Nombre de Conseillers**

- En exercice ..... 14
- Présents ..... 12
- Votants ..... 14

**Objet** : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (T.V.L.H.)

**Délibération n°63/2026**

**Monsieur le Maire expose** les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Celui-ci rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

**Monsieur le Maire donne** la parole à Madame Caroline VANI, adjointe en charge de la Commission Finances, qui fait état de l'avis de la Commission Finances qui s'est tenue le 25/09/26.

**Vu** l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, à 14 voix contre :

- **Décide** de ne pas instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,  
Guy MEZARD



Monsieur Le Secrétaire de séance,  
Jimmy PAUVERT

